

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Ecole de production :
création de
l'association
gestionnaire de
l'établissement et
approbation des
statuts**

N° D_98_2023 (Service Carrefour de la Réussite)

L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 27 juin deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme IN représentée par M. BELEK, Mme LACHEMI représentée par M. REGUIG, M. MALONGA représenté par Mme CORNEILLAN, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, M. MONIER représenté par M. ESPARRAGA, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE
D'AFFICHAGE

04 juillet 2023

~~~~~

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

La municipalité, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne et la Fédération Nationale des Ecoles de Production, envisage d'ouvrir à la rentrée 2024, une école de production ayant pour vocation d'accueillir des jeunes afin de les former aux métiers techniques et industriels, en particulier la chaudronnerie.

Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre d'une filière économique et de formation cohérente.

Dans ce cadre, il convient d'approuver :

- la création d'une association qui portera à terme la gestion de cet établissement
- le projet de statuts joint en annexe

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission du 27 juin 2023.

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE :**

- D'adopter la création d'une association de préfiguration de l'école de production
- D'adopter le projet de statuts
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les documents y afférents.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*James Chéron .*

James CHÉRON